de dollars. Ainsi fut-il décidé d'abandonner ce projet qui, le 31 mars 1957, avait coûté quelque 6 millions de dollars, dont \$700,000 pour l'immeuble qui devait abriter l'installation.

M. WINCH: C'est là un paragraphe très important. Je crois qu'il se rapporte à la Colombie-Britannique. Il semble que le gouvernement a dépensé plus d'argent qu'il ne devait le faire d'après un système d'inspection convenu.

Excusez-moi, je parlais du paragraphe 61.

Le président: Nous en sommes au paragraphe 60.

M. WINCH: Je croyais qu'il s'agissait du paragraphe 61.

Le TÉMOIN: Si vous le désirez, je peux très bien parler du paragraphe 61.

M. Winch: Si vous le voulez bien, car c'est là le paragraphe qui m'intéresse.

61. Versement excessif concernant un contrat de construction navale. Pour les constructions navales, la coutume acceptée est de prévoir, dans les contrats à prix fixes, des paiements échelonnés, versés à mesure que le travail atteint ses diverses étapes. Un contrat conclu en 1953 et prévoyant la construction d'un petit navire de guerre pour \$119,200 renfermait cette disposition. Les paiements s'effectuaient en fonction des certificats établis par les fonctionnaires compétents du service en cause. On a constaté par la suite que ces certificats étaient irréguliers, parce que, si l'entrepreneur avait touché plus des huit dixièmes du prix prévu par le contrat, moins de la moitié seulement des travaux étaient terminés. Comme l'entrepreneur n'était pas en mesure de financer leur achèvement, le ministère de la Défense nationale a pris possession du navire inachevé après avoir annulé le contrat en septembre 1956.

Le TÉMOIN: Dans le paragraphe 60, le fait est noté sans instructions spécifiques pour l'auditeur général. Ce fait est noté par suite des directives générales qui veulent que l'attention de la Chambre soit attirée sur tous les faits qui, d'après moi, méritent d'être considérés par la Chambre des communes. C'est là la raison d'être du paragraphe 60. Il s'agit d'un montant considérable et, à l'époque où cette note a été écrite, c'était une perte complète.

La marine a décidé de construire (je ne sais pas si on peut l'appeler une machine ou quoi) une machine électronique devant servir à enseigner aux aviateurs, aux marins et à d'autres la façon de manier les convois en temps de guerre. C'est une vaste entreprise.

Au début on a fait savoir au gouvernement qu'il en coûteraît de \$1,500,000 à \$2,000,000. Une grande partie de cette somme servirait à la construction d'un immeuble pour abriter la machine en question. Les dépenses ont continué à s'élever jusqu'à ce qu'un montant de 5 millions de dollars ait été dépensé.

Le ministère de la Défense nationale ordonna d'arrêter le projet qui fut confié au Conseil de recherches pour la défense. Ce dernier a fait appel à des spécialistes des États-Unis, entre autres un expert du Massachusetts Institute of Technology, pour enquêter sur cette entreprise. Ces spécialistes rapportèrent que c'était un excellent projet, mais qu'il en coûterait 19 millions de dollars pour le compléter.

Le gouvernement décida d'abandonner le projet et de considérer l'argent dépensé comme le prix de l'expérience.

Depuis ce temps, on a posé une question à ce sujet à la Chambre des communes. Le ministre de la Défense nationale a répondu à cette question le 22 janvier. Il a dit qu'il serait possible de faire fonctionner la machine et que le projet a été confié au ministère des Transports.

Le ministère de la Défense nationale est en train d'acheter du Royaume-Uni un appareil qu'il croit pouvoir employer exactement pour les mêmes fins. La seule différence entre les deux machines, c'est que celle qui sera achetée au